



Association du Centre Social des Venues
2, Rue Antoine Lorin
01000 BOURG EN BRESSE
Tel : 04.74.21.71.86
E-mail : gestion.venues@gmail.com

Compte rendu rencontre projet - Lundi 14 mars 2022
La place de l'association dans le transfert de gestion, épisode 3

Présents :

Monique BARREAU, Jérôme BERTIN, Claudie DEBOUTTE, Josette COMBIER, Chantal REGIS, Daniel REGIS
Olivier BLANCHET, Noël CHASSAIN.

Excusés :

Eric ECKERT, Cyrill GUILLARD, Xuan Tho DO KHAC, Régis FRANCOIS, Julien TAVERNIER, Claudine VOISIN,
Marie-Claire SERRADURA, Claude ALBERT-GONDRAN , Brigitte SORGUES, Jocelyne PERRAUD

Introduction :

Retour sur les 2 précédentes rencontres du 11 janvier et du 7 février sous forme de « sous main » (disponible au CS)

Les comptes rendus sont disponibles au centre social ou sur le site du centre : <https://csvennes.fr/?cat=86>

Ce temps de retour a été nécessaire et bénéfique pour repréciser et clarifier les interrogations que soulève la reprise de gestion par la Ville. Un préalable essentiel qui à terme va permettre d'affiner les questions, d'acquérir une connaissance commune, de définir les points sur lesquels l'association ne veut pas transiger en vue d'une rencontre future avec le nouveau gestionnaire.

1) Des questionnements :

✓ **Puisque la Halte-Garderie doit s'agrandir et se mettre aux normes, où ira-t-elle ?**

Réponse apportée : A ce jour nous n'avons pas d'éléments pour pouvoir répondre. Il est par contre rappelé qu'un diagnostic de la petite enfance a été diligenté par la Ville mais que les conclusions ne sont pas encore rendues publiques.

Commentaires : Derrière cette question c'est aussi la prise en compte des spécificités d'accueil et d'organisation de la Halte-Garderie qui est soulevée et notamment la question de l'accueil des familles de réfugiés hébergées dans le quartier.

Les participants souhaitent savoir si dans l'avenir cette spécificité sera négociable dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet social de territoire comme définie par la convention. Le souhait de préserver le lien entre la Halte-Garderie et le centre social dans sa nouvelle mouture est également exprimé.

✓ **Que vont devenir les locaux du centre social ?**

Réponse apportée : Il est rappelé ici que le centre social des Venues a la particularité d'être dans des locaux dont la CAF01 est propriétaire.

Lorsque la direction de la CAF01 a été interrogée à ce sujet, elle nous a répondu que cette question sera traitée à la fin du processus de transfert de gestion, voire au-delà.

✓ **Quel avenir pour les professionnels CAF et associatif ?**

Réponse apportée : Sur le sujet il est précisé que chaque professionnel en CDI à la CAF01 aura un entretien avec le service des ressources humaines et la direction en fin d'année 2022 en ce qui concerne l'équipe des Venues.

3 cas de figures existent :

- Rupture du CDI à la CAF01 et signature d'un nouveau contrat Ville de Bourg-En-Bresse.
- Mise à disposition du personnel CAF01 auprès de la Ville de Bourg-En-Bresse.
- Redéploiement sur d'autres postes et d'autres services au siège de la CAF01 si possible et si compatible.

Commentaires : Notons aussi la situation particulière de la référente famille qui est actuellement en CDD de mission jusqu'au mois de mars 2023, alors que le transfert de gestion n'aura lieu qu'en septembre 2023. La CAF01 et le CCAS

sont interpellés pour assurer une continuité du poste, pour le public, pour la salariée et pour le bon fonctionnement de l'équipe.

La question du poste en CDI associatif d'animateur polyvalent à vocation numérique se pose également, Est-il judicieux de continuer à avoir une équipe de professionnels permanents avec 2 employeurs distincts ?

✓ **Quelle conception de la place et du rôle des habitants est à comprendre à partir d'une appellation telle que « Comité d'Usagers »**

Réponse apportée : En 2020, l'association lors de son récent travail de réécriture de ses statuts a volontairement supprimé le terme « usagers » parce qu'il réduit les adhérents et habitants à une place de consommateur, et qu'il est indispensable de permettre à tout habitant de s'associer sans passer par une inscription à une activité ou un service.

Commentaires : Il est donc légitime de s'interroger sur la place que la Ville souhaite laisser aux habitants dans cette nouvelle gouvernance. Plus largement, dans une logique d'harmonisation des centres sociaux supposée de la Ville nous nous questionnons sur ce qu'il en sera de la Halte-Garderie Graffitinesera t-elle requalifiée en « Espace » (comme les autres accueils petite enfance de la ville et le centre social des Venuesen « Pôle ». La manière de nommer un équipement en dit souvent assez long sur la vocation que l'on souhaite donner à l'équipement.

✓ **Dans cette nouvelle organisation, quelle sera la place du conseil citoyen ?**

Réponse apportée : Mr Fabrice Canet, maire-adjoint à la démocratie locale plaide pour des rapprochements, « des ponts » à imaginer entre le centre social et le conseil citoyen sans pour le moment en définir précisément les contours.

Commentaires : L'association aura l'occasion de définir d'éventuelles collaborations avec le conseil citoyen dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet social de territoire comme définie par la convention. Le conseil citoyen intervient actuellement sur la question du cadre de vie avec une marge de manœuvre limitée et l'association du centre social se déploie sur des questions d'animation de la vie sociale du quartier.

✓ **Dans la nouvelle convention de gestion, qui embauchera les futur(e)s salariés ?**

Réponse apportée Dans le schéma de la nouvelle convention les questions d'embauche seront traitées par le comité de pilotage du CCAS.

Commentaires : L'association souhaiterait garder un droit de regard sur les embauches futures. Il est bon ici de rappeler par exemple que la nature des diplômes témoigne de l'orientation que l'on souhaite donner à l'équipement. (Pour ce type de poste, il existe des diplômes purement de gestionnaire, et des diplômes davantage orientés sur les projets)

✓ **Qui y-a-t-il derrière les notions de « cohérence » ou « d'harmonisation » entendues lors de la présentation de la nouvelle gestion ?**

Réponse apportée : Pas de nouveaux éléments de la part des Institutions pour le moment.

Commentaires : En quoi cette harmonisation souhaitée par la Ville viendra impacter l'autonomie de l'association en matière de choix tarifaires d'une part (par exemple : le coût demandé aux familles pour participer aux sorties familiales) et du choix des activités et services d'autre part. Là de nouveau c'est l'autonomie et la liberté de manœuvre de l'association qui sont interrogées.

2) Quelles suites à donner à notre travail à partir de ses questions ?

Dans cette nouvelle organisation municipale et pour que l'association continue à jouer pleinement son rôle au service et avec les habitants du quartier, il est nécessaire de prendre part pleinement au débat pour consolider l'avenir de l'association.

Parce que les paroles rassurantes et les déclarations d'intentions ne suffisent pas pour l'heure à répondre aux interrogations et de manière à obtenir des réponses claires et débattues auprès de la Ville et de la CAF01 le groupe s'accorde pour travailler sur un argumentaire construit et étayé en vue d'une rencontre possible avec les principaux interlocuteurs à l'horizon de la rentrée de septembre 2022 (avant l'Assemblée Générale de l'Association).

C'est pourquoi il est proposé pour la prochaine rencontre de lister les sujets sur lesquels l'association se veut être intransigeante dans les négociations à venir.

Pour poursuivre le travail entamé : **Prochaine rencontre lundi 11 avril 2022 à 18h au centre social des Venues**